



20, rue Emile FORICHON
36230 NEUVY ST SEPULCRE
☎ 02.54.31.20.06
☎ 02.54.31.20.64
e.mail : cdsbouzanne@orange.fr

CONVOCAATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil Communautaire de la CDC du Val de Bouzanne se réunira
à la Salle des Fêtes de LYS-SAINT-GEORGES**

**22 juin 2022
à
18 h**

Je vous remercie de bien vouloir y assister, meilleurs sentiments.

A Neuvy Saint Sépulchre, le 15 Juin 2022

**Le Président,
Christian ROBERT**



ORDRE DU JOUR :

- 1 - - Tourisme :** – Schéma de Développement Touristique : présentation par Madame LE BIHAN du Comité Régional de Tourisme et Monsieur BLUET, Directeur de l'A2i - approbation de la convention - Indre à vélo (avenant 04 – convention service unique) – création d'un emploi – attribution de subventions – Maison du tourisme.
- 2 - Economie :** Agent de développement économique (présentation de Céline TERRET) - Avenant 02 à la convention de partenariat avec la Région
- 3 - Approbation du Procès-Verbal du 13 Avril 2022 ;**
- 4 – Budget Annexe – Ordures Ménagères :** marché de prestation de service avec la CDC d'EGUZON-ARGENTON-SUR-CREUSE – préparation de l'Extension des Consignes de Tri et du marché de transport de la SPL TRI-BERRY NIVERNAIS – investissements – Etude de la création d'unités de traitement des OMr et des biodéchets : décision de principe
- 5 – Gymnase :** Point sur les travaux – réception partielle – avenants aux marchés
- 6 – Petite Enfance :** mise en œuvre de la réforme – création de 2 places supplémentaires à la micro-crèche BABABOUM – création d'emplois à temps incomplet – Travaux d'entretien
- 7 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE** – offre pour les 10 - 13 ans – convention de mise à disposition d'une salle par la commune de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
- 8 – Modification des statuts du SMABB**
- 9 – Proposition de convention de mise à disposition de personnel et matériel par la commune de NEUVY-ST-SEPULCHRE**
- 10 – Compte rendu des décisions prises sur délégation**
- 11 - Publicité des actes administratifs**
- 12 - Informations :** (finances – transports scolaires – PVD).

PS : Dans l'impossibilité d'assister à cette réunion, vous voudrez bien en informer le suppléant de votre Commune et lui transmettre cette convocation.